

BTS COLLABORATEUR JURISTE NOTARIAL

Durée de la formation :

2 ans

De septembre 2023
à juillet 2025

Rythme :

1350h
2 jours en centre de
formation
3 jours en entreprise

Et après ?

Collaborateur juriste
notarial

Assistant juriste

Négociateur
immobilier

Poursuites d'études

Nombres de participants

Min : 10 ; Maxi : 25



Le titulaire du BTS peut être chargé de la rédaction d'actes simples tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation... Il contribue au traitement juridique, administratif et comptable lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers. Lors de la formalisation des actes, il contrôle leur qualité et leur conformité. La signature de l'acte authentique est effectuée par le notaire lui-même.

Fiche RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32360/>

Public visé :

Être âgé de moins de 29 ans sauf dérogation légale.
Salarié
Candidat issue de la voie scolaire
Demandeur d'emploi.

Prérequis :

Personne titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC ou certification de niveau 4).

Statut :

CDD salarié sous contrat à durée déterminée

Modalités et délais d'accès :

Dossier de candidature

- **à retirer** à partir du mois de mars à l'adresse : ufa@stjacques-hazebrouck.fr ou sur le site <https://sup.stjacques-hazebrouck.com/ufa/> et **à compléter** : rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac (liste non exhaustive, détail dans le dossier inscription)
- Rencontre individuelle
- Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord.

Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 6 mois premiers mois de la formation (les candidats bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans la recherche d'une entreprise).

Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat » ce qui signifie que le contrat de travail doit débuter à la date du 1^{er} juin 2023 au plus tôt

Programme et Organisation de la formation :

Programme :

- Technique du notariat
- Environnement économique et managérial du notariat
- Activités professionnelles appliquées
- Technique de communication et d'information
- Langue vivante
- Culture générale et d'expression

Moyens et méthodes pédagogiques :

La principale modalité pédagogique proposée à nos étudiants est un enseignement en face à face.

La salle de cours est organisée en îlots, les étudiants sont équipés d'iPad avec accès Internet et vidéo projecteur. Notre équipe est constituée de formateurs certifiés de l'éducation nationale ainsi que de professionnel du domaine,

La formation permet d'obtenir un diplôme d'État, le Brevet de Technicien Supérieur Collaborateur juriste notarial. Possibilité de validation par bloc de compétences à l'issue de l'examen final (bénéfice de notes)

De nombreux projets pédagogiques sont mis en place pour permettre aux élèves de développer les compétences nécessaires en milieu professionnel.

Modalités d'évaluation :

Tests de positionnement

Forme ponctuelle écrite; forme ponctuelle orale.

Notre vocation :
vous faire avancer dans la bienveillance et l'innovation

Accessibilité handicap :

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le responsable pédagogique et le référent handicap du centre en référence aux règles de certification)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez contacter notre référente handicap à l'adresse suivante : handicap@cfa jeanbosco.fr

Tarifs de la formation :

Article L6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal. » Le prix de vente est de 9 546 euros/an. Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage », le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0 €. Article L6227-6 « Les personnes morale mentionnées à l'article L6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent. »

Valeur ajoutée

- Activités d'intégration
- Regard bienveillant
- Valorisation des progrès
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation
- Possibilité d'internat



COORDONNÉES

UFA Saint Jacques
58 rue de la Sous-Préfecture
59190 Hazebrouck 03.20.07.04.32.
ufa@stjacques-hazebrouck.fr

Taux de la dernière session de formation :

Indicateurs non disponibles, première session en 2025